

Fiche de poste

Technicien du Génie Electrique

1. Identification du poste

Fonction	Technicien du Génie électrique
Service	Services Techniques
Code métier du répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière	20L10
Correspondance statutaire	Technicien hospitalier

2. Présentation de l'établissement

Situé sur le territoire de santé du Littoral, le CHD est l'établissement support du GHT du Dunkerquois et de l'Audomarois qui comprend, outre le CHD, le Centre Hospitalier de la Région de St-Omer, l'Hôpital Maritime de Zuydcoote et le Centre Hospitalier d'Aire-sur-la-Lys

Le CHD est un établissement de santé certifié par la HAS : mention Qualité des soins confirmée.

Au sein d'un campus de 6 hectares en cœur de ville, le CHD propose :

- des activités de court séjour de médecine et de chirurgie avec un plateau technique de haut niveau,
- les activités de Gynécologie-Obstétrique, de Néonatalogie et d'Orthogénie au sein de la maternité,
- un hébergement médico-social (EHPAD)
- un Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI et IFAS)
- un Centre de Planification Familiale
- un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)

La capacité d'accueil du CHD s'élève à 761 lits et places, dont 476 lits MCO. L'établissement est organisé en 6 pôles d'activités cliniques et médico-techniques.

Budget d'exploitation : 259 000 000 €.

Le CHD emploie, en 2024, 1970 professionnels non médicaux et 247 professionnels médicaux.

Présentation des services techniques :

Les activités de la Direction des Services techniques de l'Hôpital Alexandra Lepève - Centre Hospitalier de Dunkerque sont réparties entre 5 grandes spécialités :

- Le génie électrique
- Le génie climatique
- Les travaux et maintenance TCE
- Le biomédical
- La sécurité/sureté

Les agents de la Direction des Services techniques doivent répondre aux besoins d'exploitation et de maintenance des installations et bâtiments de l'Hôpital Alexandra Lepève - Centre hospitalier de Dunkerque, mais aussi aux besoins de conduite et d'accompagnement des projets de l'établissement.

A cet effet, la Direction des services techniques est en cours de réorganisation afin de répondre au mieux à ces besoins, avec l'identification d'une équipe dédiée aux projets et d'une équipe liée à l'exploitation et à la maintenance des installations et bâtiments de l'établissement.

L'équipe projet est chargée de la conduite et de l'accompagnement des projets de l'établissement. Cette équipe est composée d'ingénieurs et de techniciens et placée sous la responsabilité fonctionnelle et hiérarchique des ingénieurs en charge du pilotage des travaux.

L'équipe maintenance est chargée de la maintenance des installations et bâtiments de l'établissement. Cette équipe est composée d'un ingénieur et de techniciens et placée sous la responsabilité fonctionnelle et hiérarchique d'un ingénieur en charge du pilotage de la maintenance.

3. Mission et activités

Mission générale

Le technicien du génie électrique intègre l'équipe technique du Centre Hospitalier de Dunkerque et contribue, selon ses compétences, à la conduite et de l'accompagnement des projets de l'établissement et/ou à la maintenance des installations et bâtiments de l'établissement.

Les domaines d'activités concernés sont les courants forts et faibles, les installations électriques, l'électrotechnique et l'automatisme.

Activités

S'il est affecté à l'équipe projet, le technicien du génie électrique intervient en appui du maître d'ouvrage afin de garantir la conformité, la performance et la continuité de service des installations électriques tout au long des opérations. Il assure la coordination technique entre les différents intervenants (maîtrise d'œuvre, entreprises, bureaux de contrôle, exploitants et services utilisateurs) et veille au respect des exigences réglementaires propres aux établissements de santé.

Ses principales activités peuvent alors être regroupées selon les axes suivants :

- Participation à la programmation et à la conception (recueil et analyse des besoins des utilisateurs, réalisation de diagnostics des installations existantes, participation à la rédaction des programmes techniques, vérification des études réalisées par la MOE, proposition de solutions techniques optimisées...) ;
- Expertise technique en génie électrique ;
- Suivi des travaux ;
- Gestion des interfaces hospitalières (coupures électriques, bascules d'alimentation, continuité d'activité...) ;
- Réception des ouvrages (participation aux OPR, vérification des essais fonctionnels, contrôle des rapports des organismes de contrôle, participation aux levées des réserves, vérification des DOE, préparation de la mise en exploitation...) ;
- Suivi réglementaire.

S'il est affecté à l'équipe maintenance, le technicien du génie électrique a pour mission d'assurer la disponibilité, la sécurité et la continuité de fonctionnement des installations électriques indispensables à l'activité de soins. Il intervient aussi bien sur la maintenance préventive que corrective, tout en veillant au respect des exigences réglementaires propres aux établissements de santé.

En lien avec l'atelier électro-mécanique, ses principales activités peuvent alors être regroupées selon les axes suivants :

- Mise en œuvre de la maintenance des installations électriques (opérations de maintenance préventive selon les plans de maintenance, interventions de maintenance corrective en cas de panne, diagnostic des dysfonctionnements et proposition d'actions correctives, remise en service des installations dans les meilleurs délais...)
- Maintien des installations électriques du patrimoine (postes HTA/BT, transformateurs, TGBT, TD, réseau de distribution électrique, éclairage intérieur et extérieure, éclairage de sécurité, GE, onduleurs et alimentations secourues...)
- Maintien des systèmes techniques associés ;
- Garantie de la continuité de service (coupures, consignations, basculements d'alimentation...) ;
- Suivi des contrôles réglementaires ;
- Exploitation des outils de maintenance ;
- Participation aux petits travaux et améliorations (modifications d'installations électriques, installation de nouveaux équipements, adaptation des réseaux aux évolutions des services, participation aux travaux de rénovation des locaux, contribution aux opérations de remplacement d'équipements vétustes...)

4. Compétences attendues

- Le technicien du génie électrique doit maîtriser :
- les installations électriques HTA/BT ;
- les normes électriques et réglementations hospitalières ;
- les procédures de conduite d'opérations de travaux ;
- la lecture de plans, schémas et notes de calcul ;
- les logiciels de DAO (AutoCAD, Revit selon les établissements) et de GMAO ;
- les outils bureautiques et de suivi de projet.

Positionnement dans un établissement hospitalier

- Au sein d'une direction des services techniques ou d'une direction du patrimoine, le technicien du génie électrique travaille en étroite collaboration avec :
- les ingénieurs travaux et patrimoine ;
- les responsables maintenance ;
- les responsables sécurité incendie ;
- les services biomédicaux ;
- les utilisateurs (cadres de santé, médecins, pharmaciens, etc.) ;
- les maîtres d'œuvre et entreprises.

Il assure temporairement la continuité de service en l'absence du cadre technique.

Il peut prendre part à l'astreinte du service électrique et dans ce cadre il participe aux tâches et activités de l'atelier électrique.

5. Compétences requises

Savoir-faire requis

- S'informer des contraintes des services utilisateurs, les prendre en compte et adapter la solution technique en conséquence
- Concevoir, piloter et évaluer un projet, relevant de son domaine de compétence
- Arbitrer et décider entre différentes propositions dans un environnement donné
- Argumenter, influencer et convaincre un ou plusieurs interlocuteurs dans son domaine de compétence
- Planifier et coordonner des travaux et / ou des interventions (maintenance, installations de matériels,...)
- Piloter, animer/communiquer, motiver une ou plusieurs équipes,
- Lire et interpréter des plans techniques, des croquis relatifs à son domaine de compétence
- Rédiger et mettre en forme des notes, documents et rapports relatifs à son domaine de compétence

Savoirs requis

- Bonnes connaissances des techniques de sa spécialité
- Maintenance industrielle / équipements
- Gestion administrative, économique et financière
- Connaissance des Marchés Publics

Savoirs-être requis

- Sérieux
- Autonome
- Esprit d'initiative
- Rigueur et capacité à gérer les priorités
- Sens du travail en équipe
- Disponibilité / Réactivité
- Ponctualité

6. Position dans la structure

Liens hiérarchiques

La personne qui exerce ces fonctions est placée sous l'autorité d'un cadre technique.

Plus globalement, les services techniques sont placés sous l'encadrement hiérarchique d'un Directeur adjoint et de plusieurs ingénieurs.

Liens fonctionnels

Liens fonctionnels internes au service

L'ensemble des Services techniques

Liens fonctionnels externes au service

Tous les Services de l'Hôpital Alexandra Lepève - Centre Hospitalier de Dunkerque

Liens fonctionnels externes au Centre hospitalier

Les entreprises extérieures, fournisseurs, bureaux d'études, bureaux de contrôle, ...

7. Contraintes de fonctionnement

Temps de travail

En journée avec coupure le midi.

Horaire d'astreinte :

0h00 à 8h00 – 12h00 à 14h00 – 18h00 à 24h00 du Lundi au Vendredi

0h00 à 24h00 le Samedi et le Dimanche

Autres contraintes de fonctionnement

Suivi éventuel de travaux exécutés en dehors des horaires standards pour des raisons de service ou d'activité de l'établissement.

8. Nature et niveau de formation

Niveau souhaité : BAC ou BAC +2 en génie électrique ou électrotechnique

Expériences souhaitées :

- Expérience de 5 ans minimum en exploitation ou en maintenance dans les domaines listés ci-dessus, pour une adaptation rapide au nouveau poste ;
- Expérience en établissement de santé (hôpital, clinique) pour une bonne connaissance de l'environnement et des contraintes sanitaires ;
- Expérience en gestion de projet et conduite d'opération (cadrage de projet, pilotage d'étude, coordination de travaux et de multiples intervenants, suivi administratif et financier, respect des exigences réglementaires, analyse des risques, gestion des priorités...)